

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO Voiles de Saint-Tropez 2023 « Votre plus belle photo des Voiles de Saint-Tropez »

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Société Nautique de Saint-Tropez, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroule du Vendredi 29 Septembre au vendredi 6 Octobre 14h.

Une première présélection de 15 candidats sera effectuée par le jury et annoncée le samedi 7 Octobre à 12h, avant l'annonce du grand gagnant à 18h.

ARTICLE 2 : THÈME

Votre plus belle photo faite en mer, ou à terre lors de la manifestation Les Voiles de Saint-Tropez 2023.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.

Une seule participation par personne est acceptée.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser ces photos dans le cadre de la manifestation. Les photos seront diffusées dans un album « Concours photo Voiles de Saint-Tropez 2023 » sur la page Facebook de la Société Nautique de Saint-Tropez.

La photo doit avoir été prise lors de la manifestation des Voiles de Saint-Tropez 2023. La photo devra être déposée sur le stand Images Service au Village des Voiles sur une clé USB. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom-téléphone.jpg »

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : PRIX

Prix du vainqueur :

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : ANNONCE DES RÉSULTATS

L'annonce du résultat se fera au Village des Voiles le samedi 7 octobre 2023.

ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de l'annonce des résultats, le samedi 7 octobre 2023.

ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY

Membres du Conseil d'administration de la SNST, le photographe officiel des Voiles de Saint-Tropez...

ARTICLE 9 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours n'accepteront pas les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ainsi que toute autre photo dont le sujet ne correspondrait pas aux termes de ce règlement. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports, la durée et ainsi que la rémunération.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Le Nikon Z fc associe la conception classique des appareils photo de la marque et la technologie innovante de la gamme Z pour produire une qualité d'image exceptionnelle, tout en arborant un style simple et épuré. Il se prête à toutes les conditions et à tous les types de prises de vue, des photos aux vidéos en passant par les vlogs. Propulsez votre créativité dans le futur et créez des images emblématiques avec cet appareil photo hybride stylé et performant.

